

ORDONNANCE C-4.1, o. 213

---

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1)

---

**Ordonnance relative à l'événement**

*« Programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal »*

À la séance ordinaire du 6 juillet 2020, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

1. À l'occasion de l'événement « *Programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* », il est exceptionnellement permis la fermeture temporaire de boulevards, rues et avenues;
  2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués aux tableaux joints au dossier décisionnel.
-

Nom de l'événement	Nom de l'organisme	Occupation du domaine public (montage et démontage inclus)	Lieu	B-3 art. 20 (bruit)	P-1 art. 8 (vente)	P-1 art. 3 (cons. alcool)	C-4-1 (fermeture de rue)	200 6-10 (propreté)
Marché Fermier Laurier	Maison de l'amitié de Montréal	Tous les jeudis du 6 au 27 août 2020 de 15 h à 19h et tous les dimanches du 2 au 23 août 2020 de 12 h à 16h	Place Coteau-Saint-Louis (À l'Est du métro Laurier jusqu'à la rue Berri )	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Marché Santropol Roulant	Santropol Roulant	Tous les jeudis du 6 au 27 août 2020 de 12 h à 20 h	Terrasse Roy (rue Roy (entre l'avenue Coloniale et la rue De Bullion)	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Marché Fermier Baldwin	Maison de l'amitié de Montréal	Tous les samedis du 1 au 29 août 2020 de 12 h à 16 h	Parc Baldwin (coin des rues Fullum et Rachel)	Oui	Oui	Non	Non	Non
Marché Fermier Sherbrooke	Maison de l'amitié de Montréal	Tous les mercredi du 7 juillet au 28 juillet 2020 de 15 h à 19 h	Rue Saint-Denis (Proximité du métro Sherbrooke / Square Saint-Louis)	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Marché Fermier Sherbrooke	Maison de l'amitié de Montréal	Tous les mercredi du 4 au 25 août 2020 de 15 h à 19 h	Rue Saint-Denis (Proximité du métro Sherbrooke / Square Saint-Louis)	Oui	Oui	Non	Oui	Non

Le secrétaire d'arrondissement,

M<sup>o</sup> Claude Groulx

Le maire d'arrondissement,

Luc Rabouin